



Délais de recours regroupement familial

Par **Paterne**, le **07/07/2009** à **23:01**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de regroupement familial l'année dernière.

un mois plus tard, l'enquêteur logement m'a dit que mon appartement était trop petit pour recevoir 3 personnes (moi, ma femme et mon enfant). Je le conçois, et je change d'appartement dans les 5 mois suivant ma date de dépôt. J'apporte le nouveau bail à l'ANAEM dans le courant du 6ème mois. L'enquêteur revient visiter mon nouvel appartement à la fin du 7ème mois. De combien de temps je dispose pour faire le recours gracieux, à partir de cette nouvelle visite?

Merci par avance.